Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260313-20260302A-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CCAS de Réguiny

Séance du 10/03/2026

Date de la convocation
26/02/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 17 En exercice : 11 Votants : 15

A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L' an 2026 et le 10 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Réguiny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Président,

Présents : Mmes : CAILLERE Sophie, DANO Laëtitia, GUEHENNEUX Lydia, LECUYER Georgette, POCARD Stéphanie, POTEL Geneviève, ROBERT Sandra, MM : GALERNE Didier, LE TARNEC Jean-Luc, LETELLIER Jean-Michel, THORAVAL Thierry

Absent(s) : Mmes : CHEVALIER Myriam, LECUYER Guillemette
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BULEON Karine à M. LETELLIER Jean-Michel, TANGUY Anne à Mme GUEHENNEUX Lydia, MM : LE MABEC Robert à Mme DANO Laëtitia, LE STRAT Pierre à Mme CAILLERE Sophie

Réf	2026_03_02a

Objet de la délibération : Vote du budget 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Président, propose au Conseil d'Administration d'adopter le budget dont l'équilibre s'établit comme suit :

. ***Section de fonctionnement*** :

Dépenses	30 881,76 €
Recettes	30 881,76 €

. ***Section d'investissement*** :

Dépenses	3 090,00 €
Recettes	3 090,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :
. Adopte le budget 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de Réguiny

Pour copie conforme.

Le Président,

C.C.A.S.
Commune de RÉGUINY
56500 - [illegible]

Acte rendu executoire après dépôt en le :

Et publication du :